

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 44^e année - N° 10 - Jeudi 17 mars 2022

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 30 mars 2022, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Election d'un membre, éventuellement d'un-e remplaçant-e, de la commission de la justice
3. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la santé et des affaires sociales
4. Questions orales
5. Motion interne N° 153
Récusation des député-e-s: pour le respect du vote populaire du 15 mai 2011. Yann Rufer (PLR)

Délégation aux affaires jurassiennes

6. Modification de la loi d'organisation du Parlement (deuxième lecture)
(Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier)
7. Motion N° 1398
Article 138 de la Constitution jurassienne: recueil systématique. Serge Beuret (PDC)
8. Motion N° 1399
Article 138 de notre Constitution: la parole au Peuple jurassien! Vincent Hennin (PCSI)
9. Motion N° 1400
Article 138: révision de la Constitution jurassienne. Serge Beuret (PDC)

Département de l'économie et de la santé

10. Interpellation N° 983
Des améliorations urgentes dans le secteur des soins. Fabrice Macquat (PS)
11. Interpellation N° 985
Favoriser la domiciliation dans le Jura, des pistes? Rémy Meury (CS-POP)

12. Interpellation N° 986
Est-ce que les chevaux Franches-Montagnes disparaîtront des pâturages jurassiens? Francine Stettler (UDC)
13. Question écrite N° 3448
Importation de chiens venant de l'étranger. Alain Koller (UDC)

Présidence du Gouvernement

14. Motion N° 1401
Voyages de représentation et de services en train plutôt qu'en avion. Roberto Segalla (VERT-E-S)
15. Motion N° 1403
Elaborer et mettre en œuvre un plan de lutte contre toutes les fraudes et abus de tous genres. Pierre-André Comte (PS).

Département de l'environnement

16. Modification de la loi sur l'énergie (fonds climat) (première lecture)
17. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (fonds climat) (première lecture)
18. Interpellation N° 980
Dans la course au numérique, a-t-on encore le temps de réfléchir? Christophe Schaffter (CS-POP)
19. Question écrite N° 3446
Loi sur les marchés publics, à quel stade se trouve ce dossier au niveau cantonal? Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)
20. Question écrite N° 3447
Demande de permis pour les panneaux photovoltaïques. Alain Koller (UDC)
21. Question écrite N° 3449
Soupçons d'entente dans le domaine de l'entretien des routes. Le canton est-il touché? Alain Koller (UDC)
22. Question écrite N° 3450
Soupçon de cartels de soumission en Suisse romande: l'Etat est-il lésé? Blaise Schüll (PCSI)

Département de la formation, de la culture et des sports

23. Motion N° 1397
Pour une meilleure représentation des femmes en politique. Leïla Hanini (PS)

24. Question écrite N° 3442
HE pour « Hautes Ecoles » pourrait-il aussi signifier « Humanisme Élémentaire » ? Rémy Meury (CS-POP)
25. Question écrite N° 3443
Enseignant impliqué dans une affaire de mœurs: n'aurait-il pas été possible d'éviter la seconde situation ? Rémy Meury (CS-POP)
26. Question écrite N° 3444
Formons-nous suffisamment dans les entreprises jurassiennes ? Jacques-André Aubry (PDC)
27. Question écrite N° 3445
Quelle prise en charge pour un enfant diabétique ? Florence Boesch (PDC)
28. Question écrite N° 3452
Camps de ski: Que fait le Gouvernement ? Didier Spies (UDC)

Département des finances

29. Interpellation N° 982
Quel avenir pour les communes jurassiennes – L'avis du Gouvernement ? Géraldine Beuchat (PCSI)
30. Question écrite N° 3451
Les véhicules hybrides: une « arnaque » vraiment ? Blaise Schüll (PCSI)

Delémont, le 11 mars 2022

Au nom du Parlement
La présidente: Brigitte Favre
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant la répartition du montant de la compensation entre les communes proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des personnes morales pour l'année 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 196, alinéa 1^{bis}, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) ¹⁾,

vu l'article 42d de la loi cantonale concernant la péréquation financière (LPF) ²⁾,

arrête:

Article premier ¹ La répartition du montant de la compensation entre les communes proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des personnes morales pour l'année 2021 s'élève à:

Boécourt	8028	francs
Bourrignon	151	francs
Châtillon	2479	francs
Courchapoix	2585	francs
Courrendlin	34259	francs
Courroux	26406	francs
Courtételle	46754	francs
Delémont	501013	francs
Develier	32374	francs
Ederswiler	330	francs
Haute-Sorne	55998	francs
Mervelier	80	francs
Mettembert	42	francs
Movelier	329	francs
Pleigne	392	francs
Rossemaison	736	francs
Saulcy	326	francs
Soyhières	15374	francs
Val Terbi	21903	francs

Le Bémont	36	francs
Les Bois	10366	francs
Les Breuleux	268571	francs
La Chaux-des-Breuleux	0	franc
Les Enfers	390	francs
Les Genevez	6050	francs
Lajoux	2981	francs
Montfaucon	1053	francs
Muriaux	2406	francs
Le Noirmont	87627	francs
Saignelégier	28068	francs
Saint-Brais	1125	francs
Soubey	17	francs
Alle	24531	francs
La Baroche	2357	francs
Basse-Allaine	2241	francs
Beurnevésin	5	francs
Boncourt	155556	francs
Bonfol	20451	francs
Bure	6448	francs
Clos du Doubs	3096	francs
Cœuve	495	francs
Cornol	4154	francs
Courchavon	7852	francs
Courgenay	38511	francs
Courtedoux	24890	francs
Dampfreux	237	francs
Fahy	632	francs
Fontenais	4784	francs
Grandfontaine	582	francs
Haute-Ajoie	42109	francs
Lugnez	56	francs
Porrentruy	196308	francs
Vendlincourt	3947	francs
Total: 1697 491.97	Arrondi: 1697 492	francs

² Les montants inférieurs à 50 francs ne sont pas versés.

³ Ces montants sont imputables au budget 2021 du Service des contributions, Bureau des personnes morales, rubrique 613.3602.12.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 1^{er} mars 2022

Au nom du Gouvernement
Le président: David Eray
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 642.11
2) RSJU 651

Département de la formation, de la culture et des sports

Année scolaire 2022-2023

Journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports, le Service de l'enseignement arrête comme suit les journées cantonales de sport scolaire de l'année scolaire 2022-2023.

A) MANIFESTATIONS CANTONALES: journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire

ATHLÉTISME

- **Mercredi 28.9.2022** à Delémont – Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 10S et 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2023

JEUX DANS L'EAU

- **Mercredi 23.11.2022 et jeudi 24.11.2022** à Porrentruy – Piscine du Centre sportif des Tilleuls

- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 7P et 8P

TOURNOI DE TCHOUKBALL ET DE BADMINTON

- **Mercredi 25.1.2023** à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 8P et 9S
- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons / 3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève)

BASKETBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 5.4.2023** à Porrentruy – Oiselier – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux garçons de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2023

MINIVOLLEYBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 5.4.2023** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc
- Manifestation réservée aux filles de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2023

FOOTBALL

- **Samedi 13.5.2023** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques
- Organisation du tournoi de football, en collaboration avec le Département «Football de Base» de l'Association jurassienne de football, en vue de la participation, en juin 2023, à la finale de la Coupe Crédit Suisse à Bâle
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 6P à 11S

JEUX D'AGILITÉ ET DE COORDINATION

- **Mercredi 14.6.2023 et jeudi 15.6.2023** à Bassecourt – terrain FSG
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 5P et 6P
- Par équipe de 6 (mixité possible)

B) MANIFESTATIONS NATIONALES

JOURNÉE SUISSE DE SPORT SCOLAIRE

Le lieu et la date de la Journée Suisse de Sport Scolaire 2023 ne sont pas encore connus. La République et Canton du Jura sera toutefois représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball.

COUPE CRÉDIT SUISSE: BÂLE

Les vainqueurs des catégories 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S «Garçons» et «Filles» du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 13.5.2023) représenteront la République et Canton du Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse à Bâle en juin 2023 (date définitive pas encore arrêtée).

C) CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- Les directions des cercles scolaires sont invitées à respecter les directives relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif édictées par le Département de la formation, de la culture et des sports.
- Les directions des cercles scolaires s'assurent également du respect des conditions de participation relatives à chaque journée cantonale de sport scolaire facultatif édictées par l'Office des sports.
- En cas d'accident, les élèves sont placés sous la responsabilité du cercle scolaire ou de la commune.

D) INSCRIPTIONS

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations concernant l'inscription à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra à toutes les équipes inscrites par le biais de la personne de référence mentionnée lors de l'inscription.

E) ORGANISATION

La responsabilité de l'organisation des journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 14 février 2022.

Département de la formation, de la culture et des sports.

Service de l'économie rurale

Information

La présente publication permet de garantir que des concurrents potentiels soient informés à temps de l'aide publique envisagée sous la forme d'un prêt d'investissement pour la coopérative ci-dessous. Les entreprises concernées visées à l'art. 13 OAS peuvent recourir auprès du Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle dans les 30 jours.

– Coopérative CUMA Clos du Doubs,
c/o Vincent Cerf, C.P. 72, 2882 Saint-Ursanne
Achat de trois rampes à pendillards.

Courtemelon, le 11 mars 2022.

Le chef du Service de l'économie rurale: Jean-Paul Lachat.

Service du développement territorial

Plan spécial cantonal «Périmètre réservé aux eaux»

Approbation de plan et prescriptions

Par arrêté du 8 mars 2022, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a adopté le plan spécial cantonal «Périmètre réservé aux eaux».

Les documents (plan et prescriptions) peuvent être consultés au Secrétariat communal des communes concernées ainsi qu'au Service cantonal du développement territorial (SDT), Rue des Moulins 2, à Delémont. Ils sont également accessibles à l'adresse internet du SDT, soit www.jura.ch/sdt (rubrique «Actualités - Consultation»), et sur le GéoPortail cantonal (thème «Consultation», couche «Adoption»). Les rapports et autres documents sont également consultables à l'adresse internet du SDT.

Service du développement territorial

Procédure d'approbation du projet d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Commune: 2800 Delémont

Lieu: Delémont

Projet:

S-0170245.3 / Station transformatrice Morépoint
– Nouvelle construction sur la parcelle N° 475 de la commune de Delémont en remplacement du projet S-0170245.2 qui ne sera pas réalisé
Coordonnées: 2593879 / 1246415

L-0226738.3 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations Usine à gaz et Morépoint

– Nouvelle liaison souterraine en remplacement de la liaison L-0226738.2 qui ne sera pas réalisée

L-0124146.4 / Ligne souterraine 16 kV entre les stations Morépoint et Gygax

– Nouvelle liaison souterraine 16 kV en remplacement de la liaison L-0124146.3 qui ne sera pas réalisée

La demande d'approbation des plans susmentionnés a été soumise à l'Inspection fédérale des installations

à courant fort ESTI par les Services industriels de Delémont, Route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Le dossier sera mis à l'enquête du 17 mars au 2 mai 2022 dans la commune de Delémont.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle
Delémont, le 10 mars 2022.

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal
Commission des examens d'avocat-e

Examens d'avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2022, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat-e doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, à la vice-présidente de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 1^{er} avril 2022** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.00 sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mercredi 27 avril, le vendredi 29 avril et le mardi 3 mai 2022. Les examens oraux se dérouleront le mardi 14 juin 2022. L'épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au mercredi 29 juin 2022.
Porrentruy, le 3 mars 2022.

Le président de la Commission des examens d'avocat:
Daniel Logos.

Tribunal cantonal
Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2022, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, **jusqu'au vendredi 1^{er} avril 2022** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 300.00 pour la première partie des examens et CHF 600.00 pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le mardi 3 mai 2022. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mercredi 27 avril et vendredi 29 avril 2022. Les examens oraux se dérouleront le jeudi 9 juin 2022.

Porrentruy, le 3 mars 2022.

Le président de la Commission des examens de notaire: Jean-Marc Christe.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Le Bémont

Assemblée communale ordinaire, mercredi 13 avril 2022, à 20h00, à l'école du Bémont

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2022.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 25 000.– destiné au remplacement du système informatique communal. Financement par les liquidités courantes.
3. Ratifier les dépassements de budget et approuver les comptes 2021.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les élections communales de la commune municipale de Le Bémont.
5. Encrancement:
 - a) Discuter et approuver les modifications de surfaces;
 - b) Décider le mode d'encrancement;
 - c) Prendre connaissance de la liste des droits de pâture. Décider et approuver le prix minimum. Vente des droits supplémentaires.
5. Divers et imprévu.

Le règlement mentionné au point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétaire communal.

Le Bémont, le 11 mars 2022.

Conseil communal.

Cœuve

Assemblée communale ordinaire, mercredi 6 avril 2022, à 20h00, à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 octobre 2021.
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de 17 000.– CHF pour couvrir le supplément lié à la réalisation de la structure de la toiture en bois de la patinoire à raison de 5.– CHF/m³, à couvrir par le fond forestier communal.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2022.
4. Discuter et voter l'abrogation du règlement sur la protection des données.
5. Discuter et voter l'abrogation du règlement concernant la lutte contre les campagnols.
6. Discuter et voter l'abrogation du règlement sur le tarif des émoluments de pesage pour ponts et peses-bétail publics.
7. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement sur les élections communales.
8. Divers.

Les règlements mentionnés sous point N^{os} 4, 5, 6 et 7, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions dûment motivées, sont à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal.

Delémont

Résultats de la votation communale du 13 février 2022

Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville, l'octroi de la compétence au Conseil communal de dénoncer la Convention d'actionnaires de Régiogaz SA dans les meilleurs délais et de vendre les actions de Régiogaz SA, approuvée par le Conseil de Ville de Delémont le 30 août 2021?

Electeurs inscrits:	8952
Bulletins rentrés:	3060
Bulletins valables:	2933
Nombre de OUI:	2235
Nombre de NON:	698

L'octroi de la compétence au Conseil communal de dénoncer la Convention d'actionnaires de Régiogaz SA dans les meilleurs délais et de vendre les actions de Régiogaz SA, approuvée par le Conseil de Ville de Delémont le 30 août 2021, est accepté.

Voies de droit: les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 14 mars 2022.

Conseil communal.

Develier

Assemblée communale extraordinaire, lundi 28 mars 2022, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 13 décembre 2021, publié sur le site internet de la Commune;
2. Discuter et voter les plans spéciaux du projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau (PRO-VITA):
 - 2.1. Le Golat
 - 2.2. La Fenatte
 - 2.3. La Betteratte
 - 2.4. La Golatte
 - 2.5. La Pran;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 110 000.–, à couvrir par prélèvement sur le fonds (MCH1) de maintien de la valeur du réseau, pour l'assainissement de la station électrique « Develier-Dessus »;
4. Divers.

Develier, le 14 mars 2022.

Conseil communal.

Pleigne

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 7 avril 2022, à 20h00, à l'Épicentre

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 février 2022
2. Discuter et voter un cautionnement en faveur du FC Pleigne d'un montant de Fr. 26 000.– pour garantir les travaux de rénovation du terrain de football et de ces infrastructures
3. Discuter et voter la modification de l'article 8 du règlement sur les traitements, jetons de présences et vaca-

tions des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune de Pleigne

4. Décider et voter la vente de la parcelle N° 2448 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 709 m² à Keller Grégoire, au prix de Fr. 120.– le m² pour un montant total de Fr. 85080.–. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
5. Décider et voter la vente de la parcelle N° 2450 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 809 m² à Kottelat Dany et Elise (née Guenat), au prix de Fr. 120.– le m² pour un montant total de Fr. 97080.–. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut y être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Pleigne, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

**Séance ordinaire du Conseil de ville,
jeudi 31 mars 2022, à 19h30, à la salle du Conseil
de ville (Hôtel de Ville, 2^e étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances des 18 novembre 2021 et 9 décembre 2021.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de:
 - a) M. Elton Bill Gashi, 16.2.2005, ressortissant français.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Libération de Sophie? » (N° 1189) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Allaine – élimination des surplus de gravier du secteur de l'Allée des Soupirs » (N° 1190) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Le marché de Saint-Martin: quel avenir? » (N° 1191) (PS-Les Verts).
9. Traitement de la motion intitulée « Des employé-e-s municipaux compatibles! » (N° 1187) (PS-Les Verts).
10. Traitement de la motion intitulée « Pour une amélioration du dispositif de vote par correspondance gratuit » (N° 1192) (PLR).
11. Traitement du postulat intitulé « Pour le développement d'un outil d'intégration par le biais d'une carte citoyenne » (N° 1185) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Des places de jeux adaptées aux jeunes enfants » (N° 1186) (PDC-JDC).
13. Traitement du postulat intitulé « Restreindre l'éclairage public de jour! » (N° 1193) (PS-Les Verts).
14. Accepter un crédit de CHF 1240000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement des luminaires de la ville de Porrentruy.
15. Divers.

Mars 2022.

Au nom du Conseil de ville

Le président: Alain Theilkaes.

journalofficiel@lepays.ch

Saint-Brais

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

Axe 8000 - H18, Saint-Brais

Aménagement du centre du village

est déposé publiquement du jeudi 17 mars 2022 au vendredi 15 avril 2022 au bureau communal de Saint-Brais où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au secrétariat communal de Saint-Brais jusqu'au 15 avril 2022 inclus.

Delémont, le 11 mars 2022.

L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Avis de construction

Basse-Allaine / Montignez

Requérant et auteur du projet: Philippe Faivre, Jura 3, 2924 Montignez.

Description de l'ouvrage: Agrandissement d'un hangar agricole pour le rangement de matériels et machines agricoles.

Cadastre: Montignez. Parcelle N° 1518, sise à la rue Es Combes Saint-Urbain, 2924 Montignez. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 18m00, largeur 11m60, hauteur 5m50, hauteur totale 6m40.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois métal, socle B.A., tôles façades RAL 8015 (marron); toiture: tôles RAL 8012 (brun rouge).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 11 mars 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant et auteur du projet: Mercier SA, Jean-Maurice Donzé, Route de France 3, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Surélévation du volume est du bâtiment à la Route de France 8 aux Breuleux pour création d'un nouvel atelier d'horlogerie, pose de panneaux solaires photovoltaïques et réaménagement des locaux au rez (est).

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 11, sise à la Route de France 8, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements (hauteur du bâtiment); à la route communale.

Dimensions: Hauteur 12m00, hauteur totale 13m30.

Genre de construction: Façades: B.A. et ossature bois isolée, revêtement ext. en tôle anthracite; toiture: tuiles noires et panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Châtillon

Requérants: Claire et Sébastien Domont, Haut des Prés 4, 2843 Châtillon. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Gérald Henzelin, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale, d'un couvert à voitures avec local rangement et d'une terrasse couverte avec local rangement. Pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture. Construction d'un mur de soutènement en gabions à l'ouest de la parcelle et aménagement d'une place de stationnement au nord.

Cadastre: Châtillon JU. Parcelle N° 1047, sise à la Rue Clos Brené, 2843 Châtillon JU. Affectation de la zone: En zone à bâtir. Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Clos Brene.

Dimensions: Longueur 11m50, largeur 10m20, hauteur 6m95, hauteur totale 7m35.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis, blanc cassé; toiture: tuiles béton couleur granit.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon (JU), Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon JU, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon JU, le 14 mars 2022.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérante: Jeannine Juillerat, Rue Chavon-Dedos 15, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Jessica Gagnat, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation solaire photovoltaïque sur un pan de toit (sud) / 14,43 kWc – 71,1 m².

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 19, sise à la Rue Chavon-Dedos 15, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, zone centre, CAb.

Dimensions: Longueur 14m40, largeur 5m19; selon plans déposés.

Genre de construction: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat communal de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 7 mars 2022.

Conseil communal.

Courroux

Requérant et auteur du projet: H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: Modification du permis de construire N° 122/17 octroyé le 1.2.2021, soit: modification du système de chauffage par la pose de 2 PAC en toiture des bâtiments projetés, au lieu de raccordement au gaz, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 2203, surface 3577 m², sise à la Rue du Cras. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Matériaux, façades, toiture: inchangés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2022 au Secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 17 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant et auteur du projet: Jolidon Nicolas Sàrl, ZI Les Places 36, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un local à vélos.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 756, sise à la Route de la Raisse, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: Article 2.5.1 (à la route cantonale).

Dimensions: Longueur 3m75, largeur 3m60, hauteur 2m53.

Genre de construction: Façades: bois, teinte grisailée; toiture: étanché.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 11 mars 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérants: Fanny Wüst et Matthieu Guillaume, Route de la Raisse 20, 2855 Glovelier. Auteur du projet: ETS Le Triangle, Faubourg St-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement de la maison familiale.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 751, sise à la Route de la Raisse 20, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir. Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 8m91, largeur 4m29, hauteur 6m90, hauteur totale 8m74. Façades: bois, revêtement crépi / lames de bois; toiture tuiles.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 14 mars 2022.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Pierre-Alain Etique, Dorfmatte 1203, 3113 Rubigen. Auteur du projet: GC Maket, Géraldine Chappatte, Rue du Doubs 10, 2336 Les Bois.

Description de l'ouvrage: Assainissement du bâtiment existant par la pose d'une isolation périphérique et la pose d'une isolation en toiture générant une augmentation de la hauteur du bâtiment; remplacement du système de chauffage existant par la pose d'un poêle à pellets utilisant le canal de fumée existant.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3096, sise à la rue Pré Chevril, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 8m90, hauteur totale 6m05.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc cassé; toiture: tuiles terre cuite, rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 17 mars 2022.

Conseil communal.

Pleigne

Requérant: Marc Fankhauser, Lucelle 77, 2807 Pleigne. Auteur du projet: Gregory Bon, Rue Haute 8, 2502 Bienne.

Description de l'ouvrage: Transformation intérieure de chambres d'hôtel en deux appartements sur un étage, avec nouvelle ouverture pour fenêtre.

Cadastre: Lucelle. Parcelle N° 1101, sise au lieu-dit Lucelle, 2807 Lucelle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir. Plan spécial: Alimentation en eau potable de Lucelle.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Pleigne, Rue de la Forge 2, 2807 Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 9 mars 2022.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant: SI CALABRY SA, Route de Cœuve 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ETS le Triangle, Hugo Beuchat, Faubourg Saint-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un appartement de deux pièces dans les combles et pose d'un balcon au 2^e étage, sur l'aile ouest du bâtiment. Installa-

tion d'une enseigne lumineuse et ouverture d'une baie vitrée, sur la façade nord-ouest.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2133, sise à la Route de Cœuve 2, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MBb. Plan spécial: Equipement de détail « Rue de Lorette et Chemin de la Condemène ».

Dimensions baie vitrée: Largeur 2m40, hauteur 2m30; balcon: profondeur 1m50, longueur 3m20; enseigne: longueur 5m00, hauteur 1m00.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI de la Commune de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 14 mars 2022.

Service Urbanisme, Equipement et Intendance (UEI).

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, Cédric Humair, Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ETS le Triangle, Hugo Beuchat, Faubourg Saint-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'un skate-park.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3623, sise au lieu-dit Au Voyebœuf, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone UAj. Plan spécial: Voyebœuf.

Dérogation requise: Article 21 de la loi sur les forêts.

Dimensions: Longueur 37m95, largeur 16m82, hauteur totale 3m30.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 8 mars 2022

Service Urbanisme, Equipement et Intendance (UEI).

Rossemaison

Requérants: EFAH SA et WESUM SA (consortium), Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont. Auteur du projet: Vuilleumier Architecture Sàrl, Alec Vuilleumier, Rue de l'Eglise 19, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment N° 18 et construction d'une maison familiale et de deux maisons jumelées.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 338, sise à la Route de Delémont, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir. Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 25m85, largeur 15m00, hauteur 6m93, hauteur totale 7m86.

Genre de construction: Matériaux façades: brique monolithique, crépi blanc cassé et bardage bois naturel; toiture: tuiles gris anthracite; toitures plates avec gravier ou végétalisation

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 14 mars 2022.

Conseil communal.

Val Terbi / Vermes

Requérante: Ines Gutzwiller, Fauggersweg 58, 3232 Ins. Auteur du projet: Klaus Mori, Therwilerstrasse 28, 4054 Basel.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'une station d'épuration biologique à filtre planté avec prétraitement mécanique pour 8EH comprenant une fosse de compost, une fosse autoarmeur et d'un lit filtrant planté avec regard de sortie et de contrôle; selon plans déposés.

Cadastre: Vermes. Parcelle N° 686, sise à la rue Le Nierlet 97, 2829 Vermes. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 7m00, largeur 3m50.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 11 mars 2022.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérants: Clémance Corbat et Christian Geiser, Rue de l'Eglise 9, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Planibat sàrl, Juanito Iglesias, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec couvert à voitures et réduit extérieur; pompe à chaleur et panneaux solaires photovoltaïques.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelle N° 1536, sise à la rue En Chésal, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation. Plan spécial: Plan détaillé de viabilité N° 1.

Dérogation requise: Article 16 al. 1 RCC de Vendlincourt (dimensions constructions contiguës et annexes).

Dimensions: Longueur 17m86, largeur 11m01, hauteur 6m50, hauteur totale 8m35; annexe (couvert à voitures + réduit extérieur): 11m01 x 5m91.

Genre de construction : Matériaux façades : brique agglomérée, isolation, brique TC, crépi blanc cassé et bardage bois naturel ; pergola : structure métallique ; couvert à voiture et réduit : structure métallique et ossature bois, bardage bois naturel ; toiture : tuiles Braas brun colonial ; pergola : lames métalliques ; couvert et réduit : toiture plate fini gravier + panneaux solaires.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 avril 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 10 mars 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ de la titulaire et dans le cadre d'une réorganisation interne, l'Office de l'environnement met au concours un poste de

Collaborateur-trice du Domaine Nature à 80-100 %

Mission : L'Office de l'environnement (ENV) est entre autre en charge de l'application des législations relatives à la protection de la nature, à la gestion des eaux de surface et à la préservation de la faune. Dans ce but et en étant rattaché-e au Domaine Nature, vous assurez la conservation et le développement des éléments naturels de valeur dans le territoire (tâches de police environnementale et projets pour les haies, bosquets, rives boisés et autres objets naturels dignes de protection). Vous êtes en charge de l'information et la formation des acteurs (monde agricole, communes, population) pour une gestion adéquate de ces éléments naturels. Vous pilotez différents projets de terrain pour le Domaine, par exemple pour le balisage et la surveillance des réserves naturelles ou pour la reconstitution et l'amélioration des objets naturels et des biotopes. Vous contribuez à la réalisation concertée des tâches de surveillance environnementale au sein d'ENV (procédures pénales et administratives, suivis, interventions en cas d'urgence) et pouvez apporter un appui ponctuel aux tâches de gestion et de police liées à la faune sauvage.

Profil : Au bénéfice d'un bachelier dans le domaine de l'environnement ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous possédez un CAS dans un domaine lié à l'activité et vous disposez de 2 à 4 années de pratique, de préférence dans la gestion concrète des milieux naturels. Vous êtes à l'aise dans la gestion et la conduite de projets, dans l'analyse d'enjeux agricoles, touristiques et environnementaux concrets et dans l'identification de solutions appropriées. Vous disposez de qualités pédagogiques, de communication et pouvez imposer le respect

dans des actions de police parfois délicates. Vous avez de bonnes capacités rédactionnelles et faites preuve d'autonomie. Une connaissance de l'allemand et de bonnes connaissances du territoire cantonal complètent votre profil. Vous possédez un permis de conduire.

Fonction de référence et classe de traitement :

Contrôleur-euse officiel-le II / Classe 15.

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2022 ou à convenir.

Lieu de travail : Saint-Ursanne.

Renseignements : Peut être obtenus auprès de M. Patrice Eschmann, chef d'Office, tél. 032 420 48 00.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 4 avril 2022** et comporter la mention « Postulation Contrôleur-euse officiel-le Domaine Nature ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ du titulaire, la Police cantonale met au concours un poste d'

Assistant-e de sécurité publique à la centrale d'engagement et des télécommunications (CET), renfort au groupe circulation à 80-100 %

Mission : Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Effectuer les missions inhérentes à la centrale d'engagements et des télécommunications. Participer aux contrôles et aux mesures en matière de circulation routière. Effectuer des transports. Effectuer des prestations administratives en lien avec les activités POC. Assurer des tâches de soutien aux agent-e-s POC.

Profil : Etre au bénéfice d'un certificat fédéral de capacité et d'au minimum une année d'expérience de vie ; être titulaire du certificat d'assistant-e de sécurité publique ou être disposé-e à suivre cette formation ; être titulaire du permis de conduire ; être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C) ou de la nationalité suisse ; avoir de bonnes aptitudes à la communication orale et

écrite; être apte à travailler dans un environnement très informatisé; jouir d'une bonne condition physique et être disposé-e à effectuer des horaires irréguliers et de nuit; jouir d'une bonne réputation; faire preuve de dynamisme et de gestion organisationnelle. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant-e de sécurité publique / Classe 9.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: L'ensemble du territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du capitaine Eric Froidevaux, chef de la Gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 8 avril 2022** et comporter la mention «Postulation Assistant-e de sécurité publique CET-circulation». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



A la suite d'une réorganisation des heures d'enseignement, le Service de la formation postobligatoire, pour la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de pratique dans le domaine de l'automatisation

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances pratique dans le domaine concerné aux apprenti-e-s de l'Ecole des métiers techniques (niveau d'enseignement CFC), ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les apprenti-e-s à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 100%.

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022 (début des cours: 16 août 2022).

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Claude Maitre (032 420 35 50).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Enseignant-e automatisa-tion», **jusqu'au 31 mars 2022.**

www.jura.ch/sfp



A la suite de la nomination du titulaire à un autre poste, le Service de la formation postobligatoire, pour la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de pratique dans le domaine de l'électronique

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances pratique dans le domaine concerné aux apprenti-e-s de l'Ecole des métiers techniques (niveau d'enseignement CFC), ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener les apprenti-e-s à prendre leurs responsabilités pour leur développement personnel et leur intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 100%.

Profil: Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022 (début des cours: 16 août 2022).

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Claude Maitre (032 420 35 50).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Enseignant-e électronique», **jusqu'au 31 mars 2022.**

www.jura.ch/sfp

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Centre Jurassien de pédagogie
et d'éducation spécialisées



Pour compléter nos équipes pédagogiques, nous cherchons à repourvoir, pour la rentrée scolaire d'août, les postes suivants:

Enseignant-e spécialisé-e à 50 %

Educateur-trice spécialisé-e à 35 %

Educateur-trice spécialisé-e à 65 %

Educateur-trice spécialisé-e à 90 %

Les informations détaillées concernant ces postes sont disponibles sur notre site internet: www.perene.ch

Délai de postulation: **mardi 5 avril 2022.**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, Section des constructions routières, à l'attention de M. Thierry Beuchat, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 60 00. E-mail: thierry.beuchat@jura.ch
- 1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 60 00. E-mail: sin@jura.ch
- 1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 22.4.2022
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 13.5.2022.
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 **Date de l'ouverture des offres:** 17.5.2022
- 1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur**
Canton
- 1.7 **Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 **Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 **Marchés soumis aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 **Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 **Titre du projet du marché**
6220PT000_Porrentruy, pont St-Germain / Assainissement de l'ouvrage
- 2.3 **Référence / numéro de projet**
6220PT000_Porrentruy, pont St-Germain

2.4 **Marché divisé en lots?**

Non

2.5 **Vocabulaire commun des marchés publics** **CPV:** 45000000 - Travaux de construction

2.6 **Objet et étendue du marché**

Long.: 140 m / Larg.: 13 à 13,9 m

CAN 113

Tunnel de protection sur voies CFF avec platelage étanche: 240 m²

Paroi de protection CFF le long des voies: 80 m

CAN 117

Couches bitumineuses: 315 m³

Garde-corps et systèmes de retenue: 520 m

CAN 131

Hydrodémol. tablier, ép. 35 mm: 1750 m²

Protection surfacique avec imprégn. hydrophobe: 1820 m²

Revêtement de protection pontant les fissures des bordures: 310 m²

CAN 172

Enduit d'accroch. avec résine époxy + étanch. LBP: 85 m²

CAN 222

Bordures granit: 330 m

CAN 223

Démol. couches de fondation: 375 m³

Asphalte coulé MA 8, MA 8 LA, MA 11 S et

MA 16 S: 350 to

CAN 237

Conduite HDPE DN 125, yc supports inox: 130 m

Conduite HDPE DN 80: 480 m

CAN 241

Béton joint interm, culées et trottoir: 100 m³

BFUP sur tablier, ép. 35 mm: 1750 m²

CAN 244

App. d'appui à pot: 4 pces

Joints de chaussée: 2 pces

CAN 281

Glissière de sécurité système D: 310 m

Garde-corps à barreaux type SR: 180 m

2.7 **Lieu de l'exécution**

Municipalité de Porrentruy

2572913 / 1252097

2.8 **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique:**

18 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 **Options**

Non

2.10 **Critères d'adjudication**

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 **Des variantes sont-elles admises?**

Oui

Remarques: Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres

2.12 **Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

2.13 **Délai d'exécution**

Début: 2.8.2022. **Fin:** 30.6.2023

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

- 3.2 Cautions/garanties**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offres souhaitée jusqu'au: 24.3.2022
Prix: CHF 100.00
Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières, jusqu'au 24 mars 2022, par courrier ou e-mail (*sin@jura.ch*). Paiement de la finance d'inscription de CHF 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « cpte n° 420.2001.32.00-CC - Porrentruy, Pont St-Germain ». Elle est remboursée à tout soumissionnaire qui dépose une offre. Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:**
Les dossiers d'appel d'offres seront remis, aux soumissionnaires inscrits, par envoi électronique dès le 31.3.2022 via le Service des infrastructures, Section des constructions routières., Rue St-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 60 00
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une demande officielle du dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**
Sans conditions
- 4.2 Conditions générales**
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 Visite des lieux**
Aucune visite des lieux.

- 4.4 Exigences fondamentales**
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.6 Autres indications**
La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du SIMAP.CH
- 4.7 Organe de publication officiel**
Journal Officiel du Canton du Jura
- 4.8 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Annnonce préalable

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA
Service organisateur/Entité organisatrice: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA
Département Infrastructure Voie et Bâtiments, à l'att. de M. Arthur Chapatte, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. E-mail: *arthur.chapatte@les-cj.ch*
- 1.2 Délai pour la remise des offres**
Date: 28.3.2022. **Heure:** 12 h 00.
Délais spécifiques et exigences formelles: Dans le délai ci-dessus, l'entreprise est priée de faire part de son intérêt pour l'appel d'offres et de sa capacité à produire des traverses ferroviaires en bois et/ou en acier, par mail à l'adresse précitée (*arthur.chapatte@les-cj.ch*).
- 1.3 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches cantonales
- 1.4 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.5 Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.6 Marchés soumis aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 Titre du projet du marché**
Acquisition de traverses ferroviaires en bois ou en acier
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 34940000 - Equipement ferroviaire,
34947000 - Traverses et pièces pour traverses,
34947100 - Traverses
- 2.4 Objet et étendue du marché**
Acquisition d'environ 2400 traverses en bois ou en acier pour la voie métrique (1000 mm), ainsi que du système d'attache complet.
Tous les matériaux utilisés doivent être homologués.
- 2.5 Lieu de la fourniture**
Saignelégier, sur chantier (2350 Saignelégier)
- 2.6 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**
Non

2.9 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.10 Délai de livraison**Début:** 16.8.2022. **Fin:** 16.9.2022**Remarques:** Les délais de livraison ne sont qu'indicatifs. Ils seront déterminés précisément lors de l'appel d'offres**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Les 2400 traverses seront en bois ou, si aucun soumissionnaire ne peut fournir cette quantité de traverses bois, en acier.

Les traverses bois devront présenter les caractéristiques suivantes:

- Bois: Chêne;
- Dimensions: 200 x 15 x 26 cm;
- Traverses coupées d'équerre et assurées à chaque extrémité;
- Traverses entaillées et percées 2 x 4 trous;
- Traverses avec selles inclinaison 1:20, écartement 1000 pour rail 46 E1 (y compris fixation avec tirefonds et rondelles élastiques doubles);
- Imprégnation à la créosote (selon normes CFF);
- Fourniture et prémontage du système d'attache complet pour pose Ke avec crampons élastiques Skl 12;

Tous les matériaux utilisés doivent être homologués.

Les traverses acier devront présenter les caractéristiques suivantes:

- Longueur: 200 mm;
- Inclinaison: 1:20;
- Traverses équipées de bèches longues (longueur: 220 mm);
- Système d'attache complet pour pose Ke avec crampons élastiques (type Skl ou au moins équivalent);
- Ecartement: 1000 mm;
- Selle à nervure Rp I pour rail 46 E1, soudée sur traverses.

Les traverses correspondent en principe aux traverses en acier selon RTE 22540.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Aucune offre ne doit être remise à ce stade de la procédure.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Les associations d'entreprises ou consortiums d'entreprises ne sont pas admis et ne seront pas pris en considération.

3.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise et ne sera pas prise en considération (sauf pour le transport sur le lieu de livraison).

3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:

L'entreprise intéressée doit être active dans le domaine de la conception, de la vente et de la livraison de traverses ferroviaires en bois et/ou en acier.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

3.10 Obtention des documents de l'annonce préalable sous www.simap.ch**Langue des documents de l'annonce préalable:** Français**Informations complémentaires pour l'obtention des documents de l'annonce préalable:** Le but de la présente annonce préalable étant simplement de repérer tous les soumissionnaires potentiels sur le marché suisse, il n'y a pas de documents à télécharger. Les documents seraient fournis lors d'une éventuelle procédure ouverte subséquente.**3.11 Conduite d'un dialogue**

Non

4.6 Autres indications**IMPORTANT:** la présente annonce préalable a uniquement pour but de détecter des entreprises actives dans le domaine de la conception, de la vente et de la livraison de traverses en bois et/ou en acier.

Les traverses bois ont la priorité sur les traverses acier. Si la présente annonce préalable devait intéresser une ou plusieurs entreprises actives dans le domaine de la traverse en bois, la procédure subséquente ne porterait que sur la fourniture de traverses en bois. En l'absence d'intérêt d'entreprises actives dans le domaine de la traverse bois, la procédure subséquente porterait sur la fourniture de traverses en acier.

Etant donné la valeur estimée du marché, la procédure subséquente sera une procédure ouverte non OMC ou, s'il n'y avait qu'une entreprise intéressée, une procédure de gré à gré.

Divers

SEDE – Syndicat pour l'Assainissement des Eaux de Delémont et Environs

Assemblée des délégués du SEDE**Mercredi 6 avril 2022, à 19h30, Hôtel Le National à Delémont**

Ordre du jour:

1. Ouverture, salutations.
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 2 février 2022.
3. Adjuger le crédit pour les travaux de génie civil dans le cadre du projet « Birse STEP SEDE ».
4. Adjuger, suite à la décision de l'assemblée des délégués du 2 février de passer par les marchés publics, le crédit pour le remplacement du collecteur intercommunal du SEDE entre les chambres B30 et B33 dans le secteur de l'Ecoquartier à Delémont.
5. Approuver les comptes 2021 du SEDE.
6. Communications.
7. Divers.

Soyhières, le 14 mars 2022.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Syndicat de gestion des déchets de Delémont
et environs (SEOD)

**Assemblée extraordinaire
des délégué(e)s du SEOD**

**Jeudi 7 avril 2022, à 18h00, à la salle communale
de Mervelier**

Ordre du jour:

1. Communications, acceptation de l'ordre du jour
et nomination des scrutateurs.
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégué(e)s
du 25 novembre 2021.
3. Projet de centre de collecte et de valorisation (CCV)
et de gestion régionale des déchets valorisables
 - a) Présentation du projet
 - b) Prendre connaissance et accepter la convention-
cadre SEOD-Communes.
4. Informations sur le projet biogaz de Courtemelon.
5. Divers et imprévus.

Le comité du SEOD.
